



ACCUEIL DE LOISIRS 9-14 ANS

« ANIM'VAC »

REGLEMENT INTERIEUR ET CONDITIONS FINANCIERES

Anim'Vac est un accueil de loisirs géré par la commune de Val d'Isère et représentée par le maire, Bruno DELVA.

Il est situé à la salle des sports, rue du Château, et accueille au maximum 24 jeunes de 9* à 14 ans, à la journée et à la demi-journée.

L'encadrement est assuré par un directeur et un animateur diplômé.

C'est une entité éducative déclarée à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, soumise à une législation et à une réglementation spécifique aux accueils collectifs de mineurs.

*Enfants qui sont dans leur 9^{ème} année

PROJET PÉDAGOGIQUE

Les objectifs pédagogiques suivants guident l'organisation de l'accueil de loisirs :

- Favoriser la socialisation et l'autonomie pour ouvrir à la diversité culturelle, permettre de découvrir de multiples activités, d'éveiller la curiosité et d'exploiter les milieux environnants : permettre aux adolescents d'évoluer dans les différents espaces et milieux qu'offre notre région, faire évoluer l'adolescent au sein du groupe.
- Participer à l'affirmation de la personnalité des jeunes en favorisant son implication intellectuelle, physique et stimuler ses potentialités : rendre l'adolescent acteur de ses vacances, favoriser la communication, la concertation et la création au profit du groupe.
- Participer à la formation du «futur citoyen», lui permettre d'apprendre la responsabilité, la solidarité, de comprendre et respecter l'autre, d'apprendre à accepter les différences, de développer ses connaissances sur l'environnement en vue de sa protection : responsabiliser l'adolescent au sein du groupe, tenir compte des capacités de chacun.

FONCTIONNEMENT

L'accueil de loisirs propose des activités sportives, culturelles et de loisirs issues du projet pédagogique.

Il est ouvert par période, selon un calendrier prédéfini à l'année (cf annexe 1), et principalement pendant les vacances scolaires (Printemps - Eté - Toussaint - Noël - Hiver), **sous réserve d'un minimum de 10 inscrits.**

Il fonctionne en **journée complète les lundis et jeudis** (aucun service de restauration n'est assuré, le repas sera fourni par les familles) et en **demi-journée les mardis, mercredis et vendredis** :

	Ouverture de la structure	Début des activités	Fermeture de la structure
Journée complète	8h30	9h00	18h30
Demi-journée	13h30	14h00	18h30

Pour le bon déroulement, il est obligatoire de respecter les heures de début (9h00) et de fin d'activités (18h15).

Pour des questions de sécurité et de responsabilité, les jeunes doivent pointer la feuille de présence à leur arrivée et départ.

L'accueil de loisirs n'est plus responsable du jeune dès sa sortie du centre (qu'il soit accompagné ou non).

Les jeunes peuvent venir et quitter seuls l'accueil de loisirs sur autorisation des parents.

Les inscriptions se font via le « Portail Familles » accessible sur un téléphone, une tablette ou un ordinateur via l'adresse <https://valdize.portail-familles.app>

- Si la famille n'a jamais utilisé les services communaux, elle doit compléter le formulaire « Ouverture de compte » et le retourner au service enfance Jeunesse, afin qu'un compte lui soit créé et qu'elle puisse transmettre les documents demandés et saisir ses réservations.

- Si la famille a déjà un compte, les réservations se font directement via l'onglet « mes réservations »

Les inscriptions sont ouvertes selon des dates définies dans le calendrier d'inscription 2022 /2023 et se font dans la limite des places disponibles

Les accueils de loisirs sont soumis à des règles très strictes, **l'inscription préalable est obligatoire et pour la période entière** (détail des périodes en annexe 1).

L'inscription est prise pour une ou plusieurs périodes.

La priorité est donnée aux izéens, aux non-izéens assujettis à l'impôt sur la commune, aux enfants scolarisés à Val d'Izé .

Les demandes concernant des enfants non scolarisés à Val d'Izé seront étudiées à l'issue du délai d'inscription en fonction des places disponibles. De même, les demandes de « dernière minute » seront acceptées selon les disponibilités.

Toute modification ou annulation ne pourra être prise en compte que dans le délai autorisé , 7 jours ouvrables avant le début de la période.

Au-delà de ce délai le service sera facturé sauf cas exceptionnels : maladie avec présentation d'un certificat médical, hospitalisation de l'enfant, blessure empêchant l'enfant de se déplacer seul. Attention, l'annulation sans facturation pour maladie n'est valable que pour l'enfant malade et pas pour les autres enfants de la famille, ni en cas d'arrêt de travail des parents.

Les échanges d'inscription de jeunes (au sein d'une famille ou entre familles) et les échanges de périodes ne sont pas acceptés.

TARIFS

CAF ou MSA	TARIFS DE BASE VAL D'IZÉ (applicable aux personnes domiciliées à Val d'Izé ou si la famille est redevable sur la commune de Val d'Izé d'un impôt foncier)	
	Journée	1/2 journée
0 € - 550 €	7,70 €	5,70 €
551 € - 790 €	8,20 €	6,00 €
791 € - 1000 €	8,70 €	6,30 €
1001 € - 1300 €	9,20 €	6,60 €
1301 € - 1500 €	9,70 €	6,90 €
1501 € et plus	10,20 €	7,20 €

CAF ou MSA	TARIFS DE BASE COMMUNES EXTÉRIEURES	
	Journée	1/2 journée
0 € - 550 €	13,50	9,50
551 € - 790 €	14,00	10,00
791 € - 1000 €	14,50	10,50
1001 € - 1300 €	15,00	11,00
1301 € - 1500 €	15,50	11,50
1501 € et plus	16,00	12,00

Des suppléments seront demandés à l'occasion d'animations spécifiques telles que sorties, visites, spectacles ...

1	Piscine	4,00 €
2	Cinéma	5,00 €
3	Spectacle	7,00 €
4	Parc d'attraction - Parc animalier Laser game – accrobranche.....	10,00 €
5	Animation – de 15Km	3,00 €
6	Animation – de 15Km + entrée	5,00 €
7	Animation + 15Km	6,00 €
8	Animation + de 15Km + entrée	8,00 €
9	Veillée	4,00 €
10	Nuit au centre	7,00 €

FACTURATION ET RÈGLEMENT

Si la famille utilise d'autres services périscolaires, une facture globale sera établie mensuellement.
Si la famille n'utilise pas d'autres services, une facture sera transmise dans un délai de 2 mois.
Le règlement se fera directement à la Trésorerie de Vitré à réception de l'avis des sommes à payer.
Le prélèvement automatique est possible (se renseigner en Mairie) ainsi que l'utilisation de chèques CESU.

RÈGLEMENT

Un règlement sera élaboré conjointement par les jeunes et l'équipe d'animation afin de fixer les règles du « bien vivre » à l'accueil de loisirs. Le temps passé à l'accueil est un temps d'activités sportives, culturelles et de loisirs dans un esprit de convivialité facilité par le respect, le civisme et le bon comportement de chacun.

Si l'attitude d'un jeune perturbe de façon durable le bon fonctionnement et la vie collective de l'accueil de loisirs, les parents en seront avertis par l'équipe d'animation. Un rendez-vous formel avec le directeur et les élus pourra être proposé à la famille.

COORDONNÉES

Si vous avez des questions, remarques, suggestions ..., vous pouvez vous adresser en mairie ou au directeur de l'accueil de loisirs.

Mairie de VAL D'IZÉ
Place Jean Poirier- 35450 VAL D'IZE
Tél : 02.99.49.83.06
Mail : enfancejeunesse@valdize.fr

